

Conditions générales de ventes de séjour en chambres d'hôtes au « Domaine de la Jordanne »

Ces conditions générales de vente sont destinées à l'usage de la réservation de séjours en chambres d'hôtes au « Domaine de la Jordanne », 9, Le Perier – 15590 St Cirques de Jordanne, France. Elles constituent le contrat de réservation entre les propriétaires et le client d'un séjour en chambre d'hôtes.

Article 1 - durée du séjour : Le client conclu un séjour pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux. Le propriétaire pourra accepter la prolongation du séjour à titre onéreux si la chambre est libre à la suite du séjour prévu.

Article 2 - conclusion du contrat : La réservation devient effective dès lors que le client aura fait parvenir au propriétaire ses coordonnées de carte bancaire en garantie ou par versement d'un acompte par virement bancaire. Le propriétaire pourra procéder au prélèvement d'un acompte de 30 % du montant total de la location. Les échanges de courriels et la communication des coordonnées de carte bancaire impliquent l'acceptation des CGV et valent contrat entre les deux parties. La réservation conclue entre les parties ne peut en aucun cas bénéficier, même partiellement, à des tiers, personnes physiques ou morales. Les prix s'entendent toutes charges comprises, hors taxe de séjour.

Article 3 - annulation par le client : Toute annulation doit être notifiée par courriel au propriétaire.

- Si l'annulation intervient plus de 30 jours avant le début du séjour, la totalité de l'acompte et/ou le paiement du séjour seront restitués au client.

- Si l'annulation intervient moins de 30 jours avant le début du séjour, l'acompte et/ou le paiement du séjour restent acquis aux propriétaires qui se réservent le droit de réclamer le solde du prix du séjour.

- Si le client ne se manifeste pas avant 22 heures le jour prévu de début du séjour, les propriétaires se réservent le droit de disposer de ses chambres d'hôtes. L'acompte et/ou le paiement du séjour restent acquis aux propriétaires qui se réservent le droit de réclamer le solde du prix du séjour.

- En cas de séjour écourté, le prix correspondant au coût du séjour reste intégralement acquis aux propriétaires.

Article 4 - annulation par le propriétaire : Lorsqu'avant le début du séjour, les propriétaires annulent le séjour, pour des raisons indépendantes de leur volonté, ils doivent en informer le client le plus rapidement possible par téléphone ou courriel. Celui-ci sera remboursé immédiatement des sommes versées. Il recevra en outre une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Article 5 - heure d'arrivée : Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées ci-après : les chambre sont disponibles à partir de 17h00, et ce, jusqu'à de 22h00. En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prévenir le propriétaire.

Article 6 - heure de départ : Les chambres doivent être libérées au plus tard à 11h00 heures. Après 12 heures, il vous sera facturé une nuitée supplémentaire.

Article 7 - règlement du solde : Le solde est à régler au moment du départ ainsi que les consommations et les prestations supplémentaires non prévues.

Le prix de la chambre est le même pour une ou deux personnes (petit-déjeuner inclus) et est variable. Il est déterminé par les échanges de courriels avec le client et, est accepté par celui-ci lors de son dépôt de carte bancaire en garantie ou par versement d'un acompte par virement bancaire.

Paiements acceptés : cartes bancaires (Visa/Mastercard), chèque, virement, espèces.

Article 8 - taxe de séjour : La taxe de séjour est un impôt local que le client doit acquitter auprès du propriétaire qui la reverse ensuite au Trésor public. Elle est de 0.88 € par personne de plus de 18 ans et par nuit.

Article 9 - changement de Chambre : Sans que le client ne puisse se prévaloir d'aucune indemnité, le propriétaire se réserve la possibilité de changer la chambre initialement réservée par le client par une chambre de même capacité ou de capacité supérieure. Dans un tel cas, le coût de la réservation reste inchangé.

Article 10 - capacité : 2 personnes maximum pour les chambres « Ecorce » et « Oxygène », 3 personnes maximum pour « Aquarelle » et 4 personnes maximum pour « Canopée » et « Bellevue ». La réservation est établie pour un nombre précis de personnes. Si le nombre de clients dépasse ce nombre, le propriétaire est en mesure de refuser les clients supplémentaires.

Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de clients supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Article 11 - Art de vivre et utilisation des lieux : Le respect d'un certain art de vivre est demandé à tous les hôtes pour garantir la quiétude du lieu et le confort de ses hôtes. En outre, le « Domaine de la Jordanne » est un espace non-fumeur, il est strictement interdit de fumer dans la maison d'hôtes. Il est également demandé de ne pas manger dans les chambres.

Le client s'engage à respecter les consignes de savoir-vivre figurant dans les présentes CGV. Le client s'engage à rendre les chambres en parfait état à la fin du séjour et à déclarer, et assumer financièrement, toute dégradation éventuelle dont il pourrait être responsable.

Les enfants évoluant au sein de la propriété sont sous l'unique responsabilité de leurs parents.

Les visiteurs extérieurs (parents, enfants, amis des clients résidents) ne pourront pas être accueillis au sein de notre propriété.

Tout comportement contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre public amènera le propriétaire à demander au client de quitter l'établissement sans aucune indemnité, sans aucun remboursement, et après règlement des dépenses non encore acquittées.

Une connexion wifi est mise à votre disposition gratuitement. Cependant, le client demeure responsable de l'ensemble de ses téléchargements.

Article 12 - animaux : Les animaux sont admis dans notre chambre « Aquarelle », sur demande et après acceptation par le propriétaire. Un prix forfaitaire pourra être demandé.

Un refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ du client, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Article 13 - assurances : Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il doit donc vérifier si son contrat d'habitation principale prévoit l'extension villégiature (location de vacances). Le locataire atteste être couvert par une assurance de responsabilité civile couvrant sa propre responsabilité et celle des personnes l'accompagnant.

Article 14 - responsabilités : Les photographies présentées sur notre site ne sont pas contractuelles. Même si tous les meilleurs efforts sont faits pour que les photographies, représentations graphiques et les textes reproduits pour illustrer notre Maison d'Hôtes donnent un aperçu aussi exact que possible des prestations proposées, des variations peuvent intervenir entre le moment de la réservation et le jour de la consommation du service. Le propriétaire ne saurait être tenu pour responsable de l'inexécution ou de la mauvaise exécution de la réservation en cas de force majeure, du fait du tiers, du fait du client, notamment l'indisponibilité du réseau internet, impossibilité d'accès au site web, intrusion extérieure ou virus informatiques.

Toute réservation ou paiement qui seraient irréguliers, inopérants, incomplets ou frauduleux pour un motif imputable au client entraînera l'annulation de la commande aux frais du client, sans préjudice de toute action civile ou pénale à l'encontre de ce dernier.

Article 15 - informatique et libertés : Conformément à la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Le « Domaine de la Jordanne » s'engage à ne pas transmettre les informations que vous lui avez communiquées à d'autres sociétés ou organismes.

Article 16 - litiges : Les présentes Conditions générales de ventes sont régies par la loi française. Seul le Tribunal du ressort du lieu de la Maison d'Hôtes objet de la location est compétent. Il est cependant rappelé que le recours préalable à un mode de résolution amiable des différends est imposé suivant décret du 11 décembre 2019. Ainsi, une tentative de résolution amiable du différend doit être privilégiée.

Les présentes conditions générales de ventes sont modifiables à tout moment sans préavis. L'acceptation et le respect de ces conditions générales de ventes sont réputés acquis dès l'acceptation des conditions de réservations dans les échanges de courriels et la communication de la carte de crédit et/ou le versement de l'acompte.